



Aménagement de la véloroute V63 – MOE et Dossiers réglementaires – recherche de mesures compensatoires

Maître d'ouvrage



Localisation

Vallée du Grésivaudan entre le pont de la Bâtie et le département de la Savoie

Date

2020 / 2022



Projet

Constat:

La véloroute voie verte de la Vallée de l'Isère (V63) traverse trois départements : la Drôme, l'Isère et la Savoie. Sa longueur totale est d'environ 200 km dont 122 km en Isère. A chacune de ses extrémités, la V63, se connecte à l'itinéraire européen ViaRhôna (V17).

La continuité de la V63 en Grésivaudan est assurée aujourd'hui par un tracé provisoire avec un itinéraire jalonné sur routes ouvertes à la circulation.

L'objectif de l'opération est d'aménager dans le Grésivaudan un itinéraire plus agréable et plus sécuritaire pour la V63, un itinéraire plus adapté à la pratique touristique attendue et donc plus attractif.

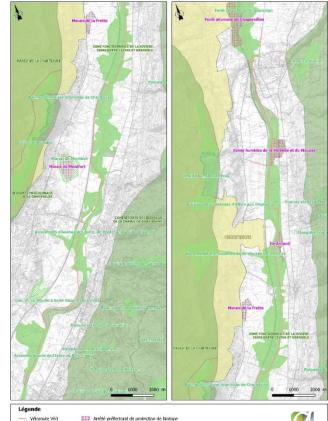
Le projet :

Les principales caractéristiques du projet sont :

- L'aménagement d'une véloroute entre le pont de Domène et la limite du département de la Savoie sur un linéaire d'environ 37 km;
- Le passage sous la RD10 au niveau de Crolles;
- Création d'une passerelle mode doux sur l'Isère au niveau du pont de Tencin;
- Création d'un aménagement spécifique pour le franchissement dessous le pont de la Gâche (Pontcharra) situé dans le lit de l'Isère;

Missions réalisées :

- Dossier d'autorisation environnementale (loi sur l'eau)
- Étude impact
- Étude spécifique : inventaires faunes et flores cycle complet biologique
- Demande de dérogation espèces protégées
- Mise en comptabilité des documents d'urbanisme
- Dossier DUP
- Dossier d'autorisation de défrichement
- MOE sur le suivi de mise en place des mesures compensatoires, dont celles pour les zones humides





Grenoble





Annecy

